

Interdiction de l'entrée des bêtes à cornes en Angleterre.

ANNEXE " B. "

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE L'INSPECTION DE L'ILE HOWE D'OU VENAIT L'ANIMAL EXPÉDIÉ SUR LE STEAMER *HURONA* EN OCTOBRE, 1893.

(PAR LE PROFESSEUR McEACHRAN.)

Les vétérinaires officiels de Londres ont commis une autre erreur de diagnostic. Cette fois, on a constaté que l'animal venait de l'île Howe, une des Mille-Iles, dans le fleuve Saint-Laurent, huit milles au-dessous de Kingston, Ontario. Le steamer *Hurona* était parti de Montréal le 7 octobre dernier, ayant à bord le bétail suivant, et après s'être conformé aux règlements de quarantaine et de chargement:—

Gordon et Ironsides.....	429 têtes	Toutes bêtes à cornes de ranche d'Alberta.
Judge, Priddot et Price...	160 do	De Moosomine et Moose-Mountain, Ontario.
C. McLauchlin.....	19 do	do
P. Paulln.....	21 do	do
C. Donahue.....	21 do	do
J. Kenney.....	54 do	do
D. Murby.....	59 do	do

763

L'animal suspect était marqué D et faisait partie d'un lot de 21 têtes expédié par M. Donahue, de Kingston. J'ai été à Kingston le 3 novembre et M. Donahue m'a conduit à sa ferme sur l'île Howe. Il avait acheté les jeunes bœufs à Toronto—16 le 19 mai et 6 le 16 juin,—et les avait fait mener à sa ferme moins de vingt-quatre heures après l'achat. Ces animaux avaient été expédiés de là, le 5 octobre, à Montréal. L'un d'eux, trop petit pour être exporté en Angleterre, fut vendu à Montréal. Les 21 qui restaient subirent l'inspection le 6 et on les embarqua le lendemain; ils étaient en parfaite santé. La ferme d'où ils sortaient est bien clôturée en fil de fer, posé l'an dernier, a de bonnes barrières, est tout à fait isolée.

Il n'y avait pas d'autre bétail dans l'enclos, et les animaux en question n'avaient pu avoir de contact avec d'autres avant leur arrivée aux parcs de Montréal.

Toute maladie de nature contagieuse est inconnue dans l'île et le reste de la région. Et puis les animaux avaient séjourné près de quatre mois sur la ferme, complètement isolés; et s'ils avaient eu en eux le germe morbide le jour de l'achat, ce germe aurait eu tout le temps de se développer. Au contraire, les bêtes avaient profité et étaient en graisse à leur embarquement. Je le déclare donc ici sans la moindre hésitation, elles étaient parfaitement exemptes de pleuro-pneumonie contagieuse, ainsi que de toute autre espèce de maladie ayant un caractère contagieux.

J'ai passé trois mois et demi à Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest, d'où provenaient presque toutes les bêtes à cornes de cette expédition; et je sais qu'il n'y a point de pareille maladie. Les nombreuses inspections que j'y ai faites et mes communications avec toutes les régions de la province d'Ontario, me mettent en pouvoir d'assurer de la façon la plus positive que la pleuro-pneumonie contagieuse y est totalement inconnue. Il résulte de là que le bœuf suspect n'en était point atteint, ni d'aucune autre maladie, à son départ sur le steamer. On a donc fait là-bas une autre bévue étrange, et causé un tort injuste à la réputation de notre bétail canadien.

Signé: D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.

Inspecteur en chef.